

Cet article a été téléchargé sur le site de la revue Ithaque :

www.revueithaque.org



Ithaque : Revue de philosophie de l'Université de Montréal

Pour plus de détails sur les dates de parution et comment soumettre un article, veuillez consulter le site de la revue : <http://www.revueithaque.org>

Pour citer cet article : **Bailey, C. (2013) « Kymlicka, W. et S. Donaldson, *Zoopolis. A Political Theory of Animal Rights* », *Ithaque*, 12, p. 193-198.**

URL : <http://www.revueithaque.org/fichiers/Ithaque12/Bailey.pdf>

Cet article est publié sous licence Creative Commons « Paternité + Pas d'utilisation commerciale + Partage à l'identique » :
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr>



Kymlicka, W. et S. Donaldson (2011),
*Zoopolis. A Political Theory of Animal
Rights*, Oxford, Oxford University Press,
329 p.

Christiane Bailey*

Tandis que la population humaine a doublé depuis les années 60, celle des animaux sauvages a chuté du tiers. L'industrialisation de l'élevage s'est développée à un rythme tel que la production de viande a triplé depuis les années 80 de sorte que nous tuons plus de 60 milliards d'animaux terrestres chaque année. Si rien ne change, l'ONU affirme que ce chiffre doublera d'ici 2050. Il y a bien eu quelques victoires, mais globalement l'échec est indéniable.

Donaldson et Kymlicka soupçonnent que cela est en partie dû au fait que les théories des droits des animaux (TDA) s'en sont tenues aux droits négatifs sans aborder la question des droits positifs et sans développer une théorie en termes proprement politiques, ce qui aurait permis d'aborder les droits des animaux en termes de responsabilités collectives plutôt qu'individuelles.

1. Une théorie élargie des droits des animaux

Zoopolis propose un nouveau cadre théorique qui se démarque des trois cadres moraux classiques : *welfariste*, écologique et théorie des droits abolitionniste-extinctionniste. Le *welfarisme* reconnaît que la souffrance importe moralement, mais subordonne le bien-être des animaux aux intérêts des êtres humains. Il faut traiter les animaux « humainement », avec compassion, mais nous n'avons pas à remettre en question leur exploitation : les intérêts fondamentaux des animaux

* L'auteure est étudiante au doctorat (Université de Montréal).

seront toujours subordonnés aux intérêts des humains, aussi triviaux soient-ils. Les écologistes se concentrent quant à eux sur les écosystèmes et ne se soucient pas des animaux individuels, alors qu'ils se soucient pourtant des humains pris individuellement.

Donaldson et Kymlicka sont en accord avec la TDA dans sa version forte : il faut reconnaître aux animaux les droits négatifs fondamentaux et cesser de les blesser (droit à l'intégrité physique), les enfermer (droit à la liberté) et les tuer (droit à la vie)¹. Respecter ces droits fondamentaux signifie notamment mettre un terme à l'industrie de l'élevage et de la fourrure, à la chasse, aux animaux dans les zoos et les cirques ainsi qu'au commerce des animaux de compagnie.

Cependant, alors que la plupart des TDA s'arrêtent ici, le travail de *Zoopolis* ne fait que commencer. Donaldson et Kymlicka reprochent à Francione et Regan de s'être contentés d'élaborer une liste limitée de droits négatifs sans aborder la question de nos *obligations positives* envers les animaux. L'approche « extinctionniste » des TDA fait valoir que, puisque la domesticité place les animaux dans une situation de vulnérabilité et de dépendance extrême, nous devons prendre soin des animaux domestiques existant, mais cesser d'en faire naître d'autres. Les auteurs de *Zoopolis* reconnaissent que le processus de domestication a été injuste, mais considèrent que cela génère des obligations spéciales envers les animaux domestiques. Ils soutiennent que « les interactions continues entre les hommes et les autres animaux sont inévitables et cette réalité doit être au centre et non en périphérie d'une théorie des droits des animaux² ».

¹ Le deuxième chapitre de *Zoopolis* est un excellent survol des fondements théoriques de l'extension des droits fondamentaux de la personne aux animaux où les auteurs montrent que la majorité des critiques envers les TDA provient d'une mécompréhension de la nature des droits fondamentaux. Être un soi (*selfhood*) est suffisant pour avoir des droits fondamentaux, nul besoin d'être doué de capacités cognitives complexes ou d'être une personne (*personhood*) au sens kantien : « *what happens to sentient beings matters because it matters to them* » (Kymlicka, W et S. Donaldson (2011), *Zoopolis. A Political Theory of Animal Rights*, p. 33).

² Kymlicka, W et S. Donaldson (2011), *Zoopolis. A Political Theory of Animal Rights*, p. 8. Traduction libre.

2. De l'éthique appliquée à la théorie politique

Le but de *Zoopolis* est de montrer que la philosophie politique offre la possibilité, via la théorie de la citoyenneté, de *réconcilier l'idée de droits négatifs universels avec la notion d'obligations positives différenciées*. Les êtres humains sont doués de droits fondamentaux inviolables, mais ils sont *aussi* des citoyens, membres d'une communauté particulière. Sur un même territoire, il y a des citoyens, des visiteurs, des étudiants étrangers, des travailleurs immigrants, etc. Bien que tous aient les mêmes droits négatifs fondamentaux, nos obligations envers eux ne sont pas les mêmes.

Les droits positifs *différenciés* et *relationnels* occupent la plus vaste partie de nos discussions morales et politiques, alors qu'ils sont absents des débats sur les droits des animaux. Or, il est raisonnable de penser que, tout comme notre appartenance à l'espèce humaine sous-détermine grandement nos droits, le statut moral intrinsèque des animaux sensibles/conscients (*sentient*) sous-détermine également leurs droits positifs.

Zoopolis propose donc de diviser les animaux en trois groupes et de leur attribuer un statut politique distinct : la *citoyenneté* pour les animaux domestiques, la *souveraineté* pour les animaux sauvages et la *résidence permanente* pour les animaux liminaux, c'est-à-dire les animaux sauvages qui vivent librement dans nos villes.

3. La citoyenneté des animaux domestiques

Plusieurs tiennent pour acquis que les animaux ne peuvent pas être citoyens parce qu'ils ne peuvent pas participer au processus de délibération rationnelle des lois (Rawls, Habermas). Cependant, cela n'est *qu'une* des fonctions de la citoyenneté et, selon Kymlicka et Donaldson, ce n'est pas la plus importante. Plusieurs humains sont citoyens d'une communauté politique sans être en mesure de prendre part à l'instauration des lois, comme les enfants et les personnes cognitivement désavantagées, mais ils ont pourtant un statut bien différent des touristes et des étrangers. Ils sont citoyens au sens où ils ont le droit de résider sur un territoire et où leurs intérêts doivent compter dans la détermination du bien public. *Zoopolis* soutient que

les animaux domestiques peuvent légitimement être considérés comme citoyens puisque la domestication a fait en sorte qu'ils font désormais partie de nos communautés. Être concitoyens implique la possibilité de communiquer, de coopérer et de se faire mutuellement confiance. Nous n'avons pas ces relations avec tous les animaux, mais nous les avons certainement avec les animaux familiers avec qui nous vivons.

La citoyenneté est associée à trois capacités fondamentales : (1) avoir un bien subjectif et de le communiquer ; (2) se soumettre aux normes de la coopération sociale et (3) participer à la co-création des lois. Donaldson et Kymlicka ne critiquent pas ces critères, mais plutôt leur interprétation trop intellectualiste : avoir un bien subjectif nécessiterait d'endosser réflexivement une *conception* du bien, se soumettre aux normes sociales impliquerait de comprendre les *justifications* de ces normes, etc. Or, il est possible de suivre les normes sociales et de coopérer à la vie communautaire sans être en mesure de débattre des termes de la coopération. Suivant les modèles de l'agentivité dépendante développés dans les théories contemporaines du handicap, *Zoopolis* affirme que les animaux domestiques peuvent participer à la codétermination des règles sociales. Ils ne sont pas simplement les bénéficiaires passifs de nos décisions, mais sont capables, dans des circonstances appropriées, d'exercer leur autonomie et de communiquer leurs préférences.

4. Les animaux sauvages comme nations souveraines

Les animaux sauvages, en revanche, ne font pas partie des sociétés humaines, ils ne dépendent pas de nous pour combler leurs besoins fondamentaux, survivre et s'épanouir. Ils sont autonomes au sens où ils s'occupent d'eux-mêmes, ont leur propre organisation sociale, prennent soin de leurs petits, les socialisent, pourvoient à leurs besoins et leur éducation pour les mener à l'âge adulte. Autrement dit, les animaux sauvages forment leurs propres communautés et ce dont ils ont besoin, ce n'est pas de la citoyenneté, mais de la *souveraineté*, c'est-à-dire du respect de leur autonomie.

Il n'est cependant pas suffisant de dire que nous devons les « laisser-être » comme le font les TDA traditionnelles puisqu'il est impossible de transformer l'étendue globale des habitats des animaux

sauvages en aires protégées. Selon la *Wildlife Conservation Society*, 83 % de la surface de la Terre est directement influencée par les êtres humains. Une politique de non-interférence n'est donc pas satisfaisante, il faut aborder ces enchevêtrements inévitables. *Zoopolis* propose d'établir des droits territoriaux pour les communautés d'animaux sauvages, de mettre immédiatement fin à l'expansion des habitations humaines, de cesser de raser les forêts et de préserver/restaurer ce qui reste de leurs habitats.

Un atout majeur de la théorie politique de Donaldson et Kymlicka est d'apporter un éclairage nouveau à la question de l'intervention dans la nature, un point très sensible des TDA. Considérer les animaux sauvages comme des nations souveraines n'implique pas de ne pas interférer avec leurs activités (pour réduire la souffrance, par exemple), mais signifie qu'on doit le faire dans le but préserver et/ou restaurer leur autonomie.

5. Animaux liminaux comme résidents permanents

Les animaux liminaux sont les grands oubliés de l'éthique animale traditionnelle. Bon nombre d'animaux sauvages ne vivent pas dans la nature « sauvage », mais vivent librement dans nos villes, nos villages et aux alentours des habitations humaines, c'est le cas des écureuils, des pigeons et des rats. Nous ne portons attention aux souris qui habitent nos maisons, aux oiseaux qui font les poubelles de nos centres-villes, aux ratons qui vivent dans nos parcs et aux rongeurs qui ont évolués en symbiose avec nos pratiques agricoles que lorsqu'ils contreviennent à nos activités, ils deviennent alors des pestes à exterminer. Pourtant, ce ne sont pas des intrus, ils ont le droit d'être là : leur habitat naturel, ce sont nos villes, nos égouts, nos parcs et nos champs. Donaldson et Kymlicka suggèrent de penser leur statut politique sur le modèle des résidents permanents : ils ont des droits de résidence, mais nous n'avons pas nécessairement à instaurer un système de soins de santé ou de protection contre les prédateurs.

Le cas des animaux liminaux dévoile les limites intrinsèques d'une TDA qui ne tient pas compte de la variété des relations entre les hommes et les animaux. Un des buts de *Zoopolis* est de démanteler la

dichotomie simpliste domestique/sauvage – et l'injonction correspondante de les « laisser être » – pour la remplacer par une matrice plus complexe de relations et par un ensemble différencié de prescriptions morales permettant d'aborder la question de nos obligations envers les animaux réels.

6. Vers une zoopolis ?

Zoopolis offre une trop rare occasion de renouveler la réflexion sur nos rapports avec les animaux avec qui nous partageons la planète. Donaldson et Kymlicka argumentent de façon convaincante que les droits de l'homme sont solidaires de ceux des autres animaux, non seulement parce que les raisons invoquées pour refuser les droits fondamentaux aux animaux serviraient aussi à les retirer à certains humains, mais aussi parce que le sort des animaux est intrinsèquement lié au nôtre et à notre capacité à cohabiter de façon durable et respectueuse. Il faut cesser d'aborder les droits des animaux en termes de responsabilités individuelles et reconnaître qu'il s'agit d'un problème à aborder en tant que communauté politique. Loin d'être une énième théorie *welfariste* visant à réformer le système d'exploitation des animaux, il s'agit d'une proposition résolument *abolitionniste* qui reconnaît les droits fondamentaux des animaux sans pour autant nous forcer à choisir entre les droits *ou* les relations : mettre fin aux relations hommes-animaux n'est ni possible, ni souhaitable, il faut donc déterminer les termes d'une interaction équitable.

La théorie de Donaldson et de Kymlicka est probablement la plus audacieuse jamais proposée et pourtant, parce qu'elle parvient à combiner les droits négatifs avec les droits relationnels, à utiliser les concepts familiers de la philosophie politique (citoyenneté, souveraineté, autonomie, etc.) et à intégrer les recherches empiriques sur les rapports homme-animal, elle semble étonnamment réalisable.